



PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt

DREAL / DRAAF / N° 2014 /

ARRÊTÉ **portant modification de la composition du groupe régional d'expertise** **'nitrates' pour la région Midi-Pyrénées**

LE PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRENEES

Officier de de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment son article R.211-81,

VU l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,

VU l'arrêté du 20 décembre 2011 portant composition, organisation et fonctionnement du groupe régional d'expertise « nitrates » pour le programme d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,

Vu l'arrêté du 2 mai 2012 modifié le 17 avril 2013 portant création du groupe régional d'expertise 'nitrates' pour la région Midi Pyrénées.

Sur la proposition de la coopérative VAL de Gascogne souhaitant remplacer Monsieur Serge ESPIRAC par Monsieur Geoffrey GOULIN en tant que membre titulaire représentant le collège des coopératives agricoles de la région Midi-Pyrénées,

Considérant les compétences techniques et scientifiques de l'expert proposé par VAL de Gascogne,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE

Article 1 : Composition du GREN

L'article 2 de l'arrêté du 02 mai 2012 portant création du groupe régional d'expertise 'nitrates' pour la région Midi Pyrénées est ainsi modifié :

« Les membres nommés du groupe régional d'expertise « nitrates » sont désignés *intuitu personæ* en raison de leurs compétences techniques et scientifiques en matière de gestion de l'azote dans les écosystèmes ou les exploitations agricoles.

Présidé par le préfet de région ou son représentant, le GREN est composé comme suit :

1° Membres de droit :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant.

- deux experts « azote » des services déconcentrés de l'État, en région :

Titulaires :

Jean Pierre CASSAGNE

Souad CADILLAC

Suppléants :

Marc DELOS

Joël CAUMES

- deux experts « azote » des chambres d'agriculture de la région :

Titulaires :

Aline VANDEWALLE

Fabien DAURIAC

Suppléants :

Matthieu ABELLA

Cécile FRAYSSE

- deux experts « azote » des instituts techniques agricoles :

Titulaires :

Jacques CAPDEVILLE

Régis HELIAS

Suppléants :

Vincent LECOMTE

Sylvie NICOLIER

– **deux experts « azote » des coopératives agricoles de la région :**

Titulaires :

Guillaume DYRSZKA

Geoffrey GOULIN

Suppléants :

Marianne MERIC

Philippe GARCON

– **deux experts « azote » des établissements de recherche et d'enseignement :**

Titulaires :

Eric JUSTES

Houcine BEN AHMED

Suppléants :

André GAVALAND

Philippe THOMAS

– **un expert « azote » de l'agence de l'eau Adour Garonne:**

Titulaire :

Nathalie MARTY »

Le reste sans changement.

Article 2 : Abrogation

Est abrogé l'arrêté préfectoral du 17 avril 2013, relatif à la modification de la composition du groupe régional d'expertise 'nitrates' pour la région Midi-Pyrénées.

Article 3 : Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Midi-Pyrénées.

À Toulouse, le 6 JUIN 2014

Le Préfet de Région
Henri-Michel COMET



